MAIRIE

8 Place du 19 mars 1962 71470 MONTPONT-EN-BRESSE

03.85.72.91.66 mairie.montpont@wanadoo.fr

CONTRAT DE LOCATION

SALLE
Le contrat de location est conclu entre : La Commune de MONTPONT-EN-BRESSE, représentée par Mme TRONTIN, Maire, ou en cas d'absence par un adjoint, dûment habilité à signer ce contrat. ET
Monsieur, Madame Demeurant Téléphone Mail: @ Nommé, "le locataire".
Le contrat de location est conclu : Du (indiquer la date)
Engagement des parties : Le locataire s'engage à avoir pris connaissance du règlement intérieur applicable aux salles communales. Il atteste plus particulièrement avoir pris connaissance de l'article 4 et des moyens mis à sa disposition pour assurer la sécurité des personnes et des biens au sein de la salle communale. Le locataire atteste également qu'il a souscrit une assurance responsabilité civile en qualité d'utilisateur et d'organisateur.
Tarifs : Le tarif applicable à la présente location est de€ Composé comme suit :
Etat des lieux : Le locataire devra contacter le secrétariat de mairie au moins une semaine avant la manifestation pour définir la date d'état des lieux et de remise des clefs. A cette occasion il remettra au représentant de la commune un chèque de caution de€
Fait en double exemplaire A MONTPONT-EN-BRESSE, Le

Le Maire (ou à défaut un représentant communal)

Le locataire